

AFFICHAGE MAIRIE LE 20/12/2010

Ville d'HAZEBROUCK
Direction Générale des Services

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le seize décembre 2010 à dix neuf heures, à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire,

M. TIBERGHIEU, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON, Mme MACOU, M. DECOOPMAN, Mme VEIT-TORREZ, Mme GOBLET, M. WILLAEY, M. LABITTE,

Adjoints,

M. DUVAL, M. DELATTRE, Mme SCHRICKE, M. BRAHIMI, M. DECLERCK
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme VERSTAVEL, Mme BOUTEZ, Melle DEBAL, Mme CATRYCKE, Mme LHERBIER, Mme LARRIDON, M. BRUNEL, Mme FAIVRE-DARROMAN, M. DEBAECKER, Mme DHEDIN, Mme HERAULT, M. PETITPREZ, Mme CADART, M. MAERTEN, Mme DEPELCHIN, M. DUSSART, Mme LEGROIS,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<i>M. DUQUESNE</i>	<i>ayant donné pouvoir à</i>	<i>M. TIBERGHIEU</i>
<i>M. WATTENNE</i>	<i>ayant donné pouvoir à</i>	<i>Mme CADART</i>

Monsieur Jérôme BRUNEL a été désigné Secrétaire de Séance.

- : - : - : - : -

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès verbal de la séance du 12 Octobre 2010. Celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Monsieur le Maire donne quelques informations :

Cette dernière réunion du Conseil Municipal de l'année 2010 coïncide avec le démarrage des festivités de fin d'année ; avec l'Union Commerciale et l'Office de Tourisme, la Ville d'HAZEBROUCK conjugue ses efforts pour que la fin d'année que nous nous apprêtons à vivre soit pour tous des moments de joie intense et de convivialité.

Si Monsieur le Maire se réjouit du fait que la Municipalité prenne toute sa place dans cette dynamique de fête importante pour le lien social et pour le dynamisme économique de la Ville, il se félicite par ailleurs du fait que la Ville d'HAZEBROUCK met tout en œuvre pour que personne, dans cette période difficile, ne reste au bord du chemin.

Comme de nombreuses collectivités, la Ville a du faire face au soudain désengagement de l'Etat dans les contrats aidés, ayant eu la surprise de voir rejetées toutes les demandes de renouvellement de contrats pour les personnes embauchées dans le cadre des contrats uniques d'insertion. Ce qui est choquant, au-delà de la décision elle-même, c'est l'absence totale de communication en amont. La collectivité a été mise devant le fait accompli ; un certain nombre de communes a d'ailleurs réagi dans la presse à ce sujet ; malgré tout, une solution a été trouvée pour assurer à la fois la continuité du service et dans le même temps, le maintien dans l'emploi des personnes concernées.

La Collectivité joue également pleinement un rôle social d'accompagnement vers l'emploi en même temps qu'elle améliore la qualité des services rendus à la population lorsqu'elle s'approprie la démarche d'apprentissage ; au total, sept apprentis ont été recrutés dont trois via la convention qui lie la Ville d'HAZEBROUCK aux PAPILLONS BLANCS.

L'année 2010 qui s'achève fut une année de crise qui n'a pas épargné la Ville d'HAZEBROUCK. A ce contexte socio-économique, viennent s'ajouter les conditions climatiques inhabituelles pour un mois de décembre ; heureusement, l'équipe de la Maraude a tout de suite été opérationnelle ; les travailleurs sociaux, les professionnels de santé et les bénévoles ont déjà pu, avant d'entrer dans l'hiver, gérer les situations dramatiques.

Les Services de l'Etat ont d'ailleurs reconnu le savoir faire de la Ville d'HAZEBROUCK en lui donnant un rôle central pour notre territoire dans le cadre du plan grand froid.

L'inauguration des nouveaux locaux des Restos du Cœur est une autre bonne nouvelle pour tous ceux qui oeuvrent pour la solidarité et la générosité pour les habitants de la Flandre Intérieure les plus démunis.

Les Bénévoles ont désormais un local qui leur permet de mener à bien une mission toujours plus large et complexe dans de meilleures conditions ; il convient en effet d'avoir la plus grande attention pour tous ceux qui décident d'adopter une démarche de solidarité tant leurs tâches s'étendent depuis quelques mois.

Monsieur le Maire constate en effet quotidiennement notamment dans les permanences que les situations de détresse sociale se multiplient et nous sommes à ce jour bien loin d'une sortie de crise.

Il est dès lors primordial de poursuivre le travail de restructuration de notre Ville et de son territoire.

Comme Monsieur le Maire s'y est engagé, il organisera aux alentours de la deuxième quinzaine de janvier une réunion publique pour présenter l'avancement de la réflexion relative à l'aménagement du pôle d'échange de la gare ; l'ayant annoncé dès l'arrivée de l'équipe municipale, l'aménagement du pôle gare est un projet structurant, d'une envergure telle et qui implique une telle diversité d'interlocuteurs qu'il ne peut pas se concrétiser en quelques mois. L'arrivée de la Chambre de Commerce et d'Industrie que le Conseil Municipal a unanimement salué lorsqu'il l'a annoncé, sera un élément déclencheur.

Cette réunion sera l'occasion pour la Municipalité, non seulement de rassurer sur les aspects concernant l'aménagement urbain mais aussi et Monsieur le Maire le souhaite de susciter la compréhension et l'enthousiasme pour un projet de transformation de la Ville qui va s'échelonner sur plusieurs années.

L'aménagement des infrastructures ne suffit pas à elle seule pour insuffler une dynamique positive de développement ; par contre, les démarches de rationalisation et de mutualisation y contribuent. C'est dans cet objectif que Monsieur le Maire proposera lors de cette séance de valider le rapprochement du Pays Cœur de Flandre avec le Syndicat Mixte pour le Scot de Flandre Intérieure ; pour sa part, Monsieur le Maire se félicite tout autant de la meilleure cohérence dans le travail des élus et des techniciens que ce rapprochement va permettre et également de la méthode utilisée pour parvenir à cette proposition consensuelle ; les bureaux des deux structures ont en effet travaillé sur ce projet de rapprochement en ayant comme seul objectif l'intérêt du territoire et de ses habitants. Les deux bureaux ont, à l'issue d'une démarche concertée, présenté ce projet unanimement et les assemblées générales l'ont adopté à une très large majorité.

Parallèlement, plusieurs collectivités voisines ont manifesté leur souhait de pouvoir travailler en lien direct avec l'Agence de Développement Economique présidée par Didier TIBERGHIEN, Premier Adjoint. C'est en effet à l'échelon du territoire que le développement doit être appréhendé. Si le développement économique peut être l'élément déclencheur d'une démarche de développement concertée à l'échelon de notre territoire, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Avec les élus qui travaillent déjà sur les questions économiques au Pays, au Scot ou dans les collectivités, Didier TIBERGHIEN proposera prochainement les modalités de création d'une Agence de Développement Economique de Territoire.

Au-delà des élus, tous les acteurs concernés par le développement économique et qui avaient adhéré pleinement à la démarche hazebrouckoise, accueilleront sans aucun doute avec enthousiasme l'ouverture de l'Agence sur le territoire.

Le début de l'année 2011 s'annonce donc riche en Flandre Intérieure ; ce début d'année verra également pour notre Ville le démarrage des activités au Pôle Musique situé à l'angle de la rue de Merville et de la rue d'Aire ; les Amis de l'Accordéon, l'Union Musicale et l'Ecole Municipale de Musique seront les premiers à s'installer dans cet équipement moderne et parfaitement adapté aux enseignements et à la pratique musicale.

Après les installations de l'Office de Tourisme, des Services Sports et Culture de la Ville au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et avant l'aménagement de l'accueil, c'est donc un nouvel équipement qui sera au service de tous les Hazebrouckois.

Sur cinq niveaux, pour une surface de plus de 2000 m², on trouvera en plus de l'Ecole de Musique, plusieurs associations réparties sur onze salles de pratique et quatre salles de formations musicales, un studio de répétition pour les musiques actuelles, un centre de ressources dédié aux musiques assistées par ordinateur et un espace de mini-concert.

Les équipements municipaux s'améliorent pour devenir plus accessibles, plus confortables et améliorer sensiblement le service rendu ; c'est une satisfaction pour tous.

Monsieur le Maire regrette toutefois que ces améliorations soient altérées par les conséquences du désengagement de l'Etat ; dans quelques jours en effet et bien que personne n'ait pu démontrer une quelconque économie, ni la moindre amélioration de service, il n'y aura plus de Tribunal de Grande Instance à HAZEBROUCK.

D'autres services sont également menacés, à commencer par la Brigade des Douanes de STEENVOORDE dont Monsieur le Maire a reçu récemment quelques représentants ; sous couvert d'économies et de révision générale des politiques publiques, c'est un autre service public qui va probablement disparaître.

Comme l'on fait d'autres collectivités, Monsieur le Maire propose de démarrer le Conseil Municipal par le vote d'une motion contre la disparition de ce service.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la motion présentée contre la suppression de la Brigade des Douanes de STEENVOORDE et demande au Conseil Municipal :

- de réaffirmer son opposition à toute suppression de Service Public vidant notre territoire de Flandre Intérieure de toute infrastructure administrative,*
- de demander le maintien de la Brigade des Douanes de STEENVOORDE, il y va de la sécurité des habitants et notamment des jeunes de Flandre Intérieure.*

Cette motion est adoptée à l'unanimité par les Membres du Conseil Municipal.

Madame Béatrice VEIT-TORREZ, Adjointe au Maire, très satisfaite que le Conseil Municipal puisse décider de motions sur les services publics et tout ce qui est mis à mal sur notre territoire, souhaiterait que l'on puisse porter à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, en début d'année, une demande aussi exigeante, c'est-à-dire une trêve des coupures d'énergie de novembre à mars au même titre que le régime locatif et ce, pour éviter les grandes difficultés rencontrées aujourd'hui auprès des populations, notamment pour le paiement des factures.

Monsieur le Maire est tout à fait favorable pour la présentation de cette motion lors du prochain Conseil Municipal.

Puis passant à l'Ordre du Jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. - ADOPTE, la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le S.C.O.T. de FLANDRE INTERIEURE qui deviendra LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS COEUR DE FLANDRE, modification visant à constituer un syndicat mixte unique à compétences S.C.O.T. et PAYS COEUR DE FLANDRE,

2. - DESIGNE, ses Représentants et Membres hors Conseil au sein de l'Association L'Atelier des Musiques Actuelles, créée par assemblée constitutive en date du 15 Octobre 2010 :

- Liste Agir Ensemble pour HAZEBROUCK : Françoise POLNECQ, Sylvain DECLERCK, Jean-Paul DUVAL,

- Liste HAZEBROUCK ENSEMBLE : Odile LEGROIS,

- Membres hors Conseil : Frédérique JACQUET, Directrice de l'Ecole Municipale de Musique, Patrice HEUGUEBART, Directeur des Affaires Culturelles, Monsieur François VANHOVE,

et autorise la signature d'une convention régissant les rapports entre la commune et l'association,

3. - A PROCÉDE à L'ELECTION, relative au remplacement d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Bourre ; Madame Gratiennne DHEDIN a été élue par 35 voix pour,

4. - AFFICHE, à nouveau sa volonté de soutenir, promouvoir et développer le commerce et l'artisanat local en confirmant l'engagement de la Ville dans le cadre de la tranche 2 du programme FISAC « Pays Cœur de Flandre », accepte la maîtrise d'œuvre des opérations et autorise toutes les démarches relatives à ce dossier (sollicitations des fonds FISAC et FEDER, mise en œuvre des actions, signatures des conventions de partenariat),

5. - **FORMULE UN AVIS FAVORABLE**, sur la fusion des écoles Jules Ferry niveau 1 et niveau 2, et retient comme dénomination « ECOLE JULES FERRY »,
6. - **ACCEPTE**, de poursuivre le transfert de la gestion du Centre d'Hébergement d'Urgence Abbé PIERRE auprès de l'Association d'Action Educative de DUNKERQUE, par la signature d'une convention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
7. - **APPROUVE**, le protocole d'accord transactionnel entre la société SCREG NORD PICARDIE, la société AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE S.A. et la Ville d'HAZEBROUCK suite au litige concernant les travaux d'aménagement de la rue du Contour de la Gare et autorise sa signature,
8. - **AUTORISE**, l'acquisition d'une parcelle cadastrée sous la section D.P. n° 69 d'une superficie de 3500 m² située rue de Sercus à HAZEBROUCK, appartenant à Monsieur et Madame Gilbert CHAVATTE et autorise la signature de toutes les pièces afférentes à cette acquisition,
9. - **AUTORISE**, la cession d'une parcelle située rue du 11 novembre 1918 d'une superficie de 30 m² au profit de Monsieur Victorien LESAEGE, cadastrée sous la section CV n° 159p et autorise la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession,
10. - **APPROUVE**, les dispositions des conventions tripartites entre le Conseil Général du Nord, la Ville d'HAZEBROUCK, les Collèges Fernande Benoist, des Flandres, Saint-Jacques, pour l'occupation des Salles de Sports en 2009/2010, définissant notamment la participation financière départementale au regard des plannings d'occupation des salles négociés entre la Ville et les Collèges et autorise la signature des conventions,
11. - **PROCEDE**, au classement dans le domaine public communal de la voirie et des espaces libres des lotissements « Les Jardins de la Kreule » et « Le Domaine de la Kreule » situés dans le secteur de la Creule Straete, ainsi qu'à l'établissement d'un alignement,
12. - **PROCEDE**, au classement dans le domaine public communal des espaces libres et de la voirie des rues du Lotissement « Jardins du Moulin » situé dans le secteur du Westhoeck, rue des Noisetiers,
13. - Dans le cadre des dispositions de soutien au logement (Loi « CARREZ-SCCELLIER), le décret n° 2010-1112 du 23 septembre 2010 précisant les modalités d'octroi d'un agrément de la construction et de l'habitat pour les communes classées en zone C, **AUTORISE**, Monsieur le Maire à solliciter un agrément pour bénéficier des conditions prévues à l'article 83 de la Loi de Finances 2010,
14. - **AUTORISE**, l'engagement de la Collectivité dans la démarche relative à la mise en place d'un Espace Info Energie et la signature de toutes les pièces afférentes à ce dispositif, notamment la convention partenariale entre la Ville d'HAZEBROUCK, les Communautés de Communes : Monts de Flandre Plaine de la Lys, Pays des Géants, Flandre Lys,

15. - ACCORDE, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2011 au Comité d'œuvres Sociales, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement,

16. - DONNE SON ACCORD, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement, pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de construction du bassin de tamponnement à l'angle de la rue de Verdun et de l'avenue Jean Bart à HAZEBROUCK,

17. - FIXE, la rémunération du Personnel d'Encadrement, les primes de direction, de stages et d'ancienneté, la participation des Familles, détermine les modalités d'inscription et autorise la signature des contrats à durée déterminée avec chacun des animateurs, concernant les centres aérés et de loisirs qui seront organisés en 2011,

18. - FIXE, les tarifs 2011 concernant les cimetières, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L 2223.13 et L 2223.14 et suivants, R 2223.10 à R 2223.23,

19. - AUTORISE, le mandatement de dépenses liées aux remboursements de cautions concernant diverses locations,

20. - ATTRIBUE, une subvention exceptionnelle, au titre de l'exercice 2010, à l'association L'ESPOIR, pour l'organisation d'un Réveillon de Solidarité,

21. - FIXE, les montants des subventions qui seront versées aux associations au titre de l'exercice 2011,

22. - FIXE, après avis des différents intervenants de l'Abattoir, la Redevance d'Usage au titre de l'exercice 2011,

23. - APPROUVE, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 2 au Budget de la Ville,

FONDATION WAREIN

Après avis de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN, réunie le 19 novembre 2010,

24. - ACCORDE, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2011 au Comité d'œuvres Sociales,

25. - APPROUVE, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 1 au Budget de la Fondation WAREIN,

26. - AUTORISE, l'implantation d'une canalisation gaz souterraine (canalisation E38 LOON PLAGE-CUVILLY) par GRTGAZ sur les parcelles appartenant à la Fondation WAREIN, situées à NOORDPEENE, cadastrées sous la section Z.I. n° 35, 51,99, autorise la signature de la convention de servitude et mandate Maître DEVOS, Notaire à HAZEBROUCK, pour l'établissement d'un acte en la forme authentique en vue de la publication de la servitude de la canalisation et gaine consentie sur les dites parcelles,

27. - AUTORISE, l'implantation d'une canalisation gaz souterraine (canalisation E38 LOON PLAGE-CUVILLY) par GRTGAZ sur la parcelle cadastrée sous la section Z.K. n° 55 appartenant à la Fondation WAREIN, située sur le territoire de ZUYTPEENE, autorise la signature de la convention de servitude et mandate Maître DEVOS, Notaire à HAZEBROUCK, pour l'établissement d'un acte en la forme authentique en vue de la publication de la servitude de la canalisation et gaine consentie sur la dite parcelle,

28. - ACCEPTE, le versement de 2,50 € le mètre carré à Monsieur Christophe DEMAN, représentant la compensation de l'indemnité culturelle ainsi que la rupture anticipée du bail à ferme qui lui avait été accordé pour un terrain, propriété de la Fondation WAREIN, d'une superficie de 16610 m² situé rue de Caestre à HAZEBROUCK, terrain destiné à la construction d'un lotissement,

FONDATION DEPOORTER

Après avis de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER, réunie le 19 novembre 2010,

29. - FIXE, les tarifs scolaires mensuels pour l'année scolaire 2011/2012,

En application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal des 2 avril 2008, 26 juin 2008, 26 mars 2009, 1^{er} octobre 2009, autorisant Monsieur le Maire par délégation à prendre les décisions prévues à l'article L 2122.22 susvisé,

REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES

30(1) Le tarif communal concernant la perte de la carte individuelle d'accès aux services périscolaires pour les enfants fréquentant ces services a été fixé à 5,00 € par carte, à remplacer à compter de la mise en service des cartes, à savoir au 2 septembre 2010,

30(2) Les fonds provenant de la cession d'un ensemble immobilier au Centre Hospitalier d'HAZEBROUCK et de la cession d'un bâtiment 149, rue de Merville (au total 219 000 €) ont été placés pour une durée de six mois, taux nominal 0,38 %, ainsi que les fonds provenant de la cession d'un terrain boulevard Abbé Lemire à la C.C.I. GRAND LILLE pour un montant de 321 000 € pour une durée de sept mois, taux nominal de 0,40 %,

30(3) Le loyer du logement situé 14, impasse du Vert Vallon à HAZEBROUCK a été fixé à 350 € à compter du 1^{er} octobre 2010,

30(4) Des consultations ont été organisées selon des procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour :

- la réalisation de marquage routier ; marché attribué à la société AXE INDUSTRIE 5960 LOMME,
- les travaux de réparation de vitrage et de menuiserie ; marché attribué aux Ets GUSBETH à HAZEBROUCK,
- les travaux de terrassement de caveaux dans les deux cimetières de la Ville : marché attribué à Sylvain WALLART 59189 STEENBECQUE,

- un avenant n° 1 a été passé pour le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la déclaration d'utilité publique du projet « extension zone d'activités » de la Creule II à HAZEBROUCK (modification de la décomposition du prix tranche ferme, sans modification du montant global du marché, (Adjudicataires : M&M CONSULTANTS à ARMENTIERES et OCTANT AVOCATS à ROUBAIX),

- un avenant n° 1 (lot3) a été passé pour le marché relatif aux travaux d'assainissement et d'eau potable rue de Vieux Berquin et création d'un chemin d'accès pour le Foyer des Jeunes Travailleurs (marché attribué Groupement Conjoint SOGEA CARONI/SOGEA NORD HYDRAULIQUE – lot 3),

- un avenant n° 1 a été passé pour le marché relatif aux travaux de remplacement de la conduite d'eau rue de Verdun à HAZEBROUCK (marché attribué à la société RAMERY TP),

30(5) Une convention d'animation « contes sensoriels » deux ateliers parents/enfants pour la Crèche Familiale Municipale « Les Petits Pas » a été signée entre la Ville d'HAZEBROUCK et l'association MINUSCULE MECANIQUE, dans le cadre du contrat enfance signé entre la Collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales,

30(6) . - Compte rendu décision Fondation WAREIN : Le bail à ferme accordé à Madame Germaine WILLIER-WEENS sur les terres propriété de la Fondation WAREIN, situées à MORBECQUE, cadastrées sous la section Z.L. N° 42, a été renouvelé pour une durée de neuf années prenant effet au 1^{er} octobre 2010,

309(7) - Compte rendu de décision Fondation WAREIN : Les fonds provenant de la cession de la part Fondation WAREIN d'un immeuble situé à CAESTRE, rue Verte, d'un montant de 200 000 €, ont été placés pour une durée de sept mois, taux nominal 0,40 %,

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h44.

Hazebrouck, le 17 décembre 2010



LE MAIRE,
Vice Président du Conseil Général du Nord,

Jean-Pierre ALLOSSERY